



EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES

Extrait du registre des délibérations
 de l'établissement public territorial de bassin Adour affluents aquifères

Séance du 22 juillet 2026
 (Convocation du 10 juillet 2026)

Aujourd'hui, le 22 juillet 2026 à 14h00, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à la salle Henri Lavielle, à l'Hôtel du Département des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice	
• Nombre	54
• Voix	323
Présents	
• Nombre	29
• Voix	189
Pouvoirs	
• Nombre	3
• Voix	29
Majorité simple selon article 11.2 des statuts	

Suffrages exprimés	
Pour	
• Nombre	32
• Voix	218
Contre	
• Nombre	0
• Voix	0
Abstention	
• Nombre	0
• Voix	0

Étaient présents :

- Pour les Départements membres : Mme Nathalie Barrouillet, Mme Patricia Beaumont, Mme Fabienne Costedoat-Diu, Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Jean Arriubergé, M. Paul Carrère, M. Gérard Castet, M. René Castets, M. Damien Delavoie, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier
- Pour les communautés d'agglomérations membres : M. Philippe Castel, M. Paul Laussucq
- Pour les communautés de communes membres : Mme Ghislaine Buclon, Mme Danièle Mirande-Rey, M. Nicolas Bénégui, M. Francis Betbeder, M. Frédéric Cayrafourcq, M. Philippe Dupouy, M. Jean-Luc Lafenêtre, M. Guillaume Lalanne, M. Jean-Marc Lescoute, M. Christophe Tastet
- Pour les syndicats mixtes membres : Mme Sandrine Germaneau, Mme Martine Maury, M. Michel Chanut, M. Bernard Labadie, M. Antoine Lequertier

Étaient excusés et avaient donné procuration :

- Pour les Départements membres : M. Pierre Brau-Nogué, M. Julien Dubois
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Raymond Pouyanné

Étaient excusés :

- Pour les Départements membres : Mme Véronique Thirault, M. Thierry Carrère, M. Francis Dupouey, M. Bernard Poublan, M. Frédéric Ré, M. Marc Saint-Estevan,
- Pour les Régions membres : M. Éric Sargiacomo,
- Pour les communautés de communes membres : Mme Lucile Combrouze, M. Philippe Baron, M. Gérard Barthe, M. Bernard Bonnemason, M. Bertrand Bordessoules, M. Philippe Brèthes, M. Robert Crabos, M. David Dufau, M. Frédéric Duprat, M. Pierre Lajus, M. Philippe Lalanne, M. Denis Lanusse, M. Christophe Pugnetti,
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Daniel Arribère, M. Bernard Lougarot

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Délégué

Rapporteur : Paul Carrère



OBJET : Programme d'actions - Risques fluviaux - Programme d'actions 2026 - Nouvelle action - PAPI gave d'Oloron - séances de sensibilisation au risque inondation auprès des scolaires - Fiche n°45

Exposé des motifs :

Le programme d'actions de prévention des inondations du gave d'Oloron a été validé par les services de l'état le 11 janvier 2025. Ce programme prévoit que l'ETPB a3 conduise l'animation du PAPI ainsi que diverses autres opérations qui seront réalisées en régie ou nécessiteront une prestation extérieure.

Parmi ces actions, l'une d'elle concerne l'organisation de séances d'animation et de sensibilisation auprès du public scolaire du territoire couvert par le PAPI du gave d'Oloron.

Ces séances s'inscrivent dans le cadre de l'axe 1 du PAPI, relatif à l'amélioration de la connaissance des aléas et au développement de la conscience du risque inondation. Elles visent à renforcer la culture du risque des élèves et à encourager l'adoption de comportements adaptés face aux situations d'inondation.

La communauté de commune de la vallée d'Ossau, le syndicat mixte du gave d'Ossau, d'Aspe, d'Oloron et de leurs affluents, le syndicat mixte du gave d'Oloron, du Saison et de leurs affluents ont souhaité confier à l'EPTB la réalisation des séances d'animation.

Comme précisé dans le projet de fiche n°45 jointe au présent rapport, l'opération, rattachée à l'action 1.3 du PAPI (sensibiliser les scolaires au risque inondation), est estimée à 21 000 € TTC et est susceptible de bénéficier de participations financières de la part de l'État (fonds Barnier) pour 16 800 € ; le reste à charge sera financé par les partenaires.

Vu l'instruction du gouvernement du 22 juin 2023 relative au dispositif de labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 – juillet 2023 »,

Vu la délibération du SMGOAO en date du 27 mai 2024 confirmant l'engagement du SMGOAO dans la démarche PAPI sur le sous-bassin versant du gave d'Oloron et identifiant l'EPTB comme maître d'ouvrage, pour le compte des EPCI-FP et des syndicats en charge de la GEMAPI, des actions considérées comme mutualisables à l'échelle du territoire,

Vu la délibération du SIGOM en date du 4 juin 2024 confirmant l'engagement du SIGOM dans la démarche PAPI sur le sous-bassin versant du gave d'Oloron et identifiant l'EPTB comme maître d'ouvrage, pour le compte des EPCI-FP et des syndicats en charge de la GEMAPI, des actions considérées comme mutualisables à l'échelle du territoire,

Vu la délibération du CCVO en date du 6 juin 2024 confirmant l'engagement de la CCVO dans la démarche PAPI sur le sous-bassin versant du gave d'Oloron et identifiant l'EPTB comme maître d'ouvrage, pour le compte des EPCI-FP et des syndicats en charge de la GEMAPI, des actions considérées comme mutualisables à l'échelle du territoire,

Vu la délibération de l'EPTB a3 du 17 juillet 2024 de s'engager à conduire, sous réserve de la labellisation du PEP, les actions 0.1, 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.9, 1.13, 1.14, 1.15, 2.1, 2.2, 3.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3 et 6.2,

Vu la validation du programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations gave d'Oloron par le préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 10 janvier 2025,

Considérant le projet de fiche n°45 proposée pour ajout au programme d'actions 2026,

LE COMITE SYNDICAL

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE



Article 1

- d'approuver le contenu et l'ajout au programme d'actions 2026 de la fiche n°45 relative à l'organisation de séances de sensibilisation au risque inondation auprès des scolaires,
- d'approuver le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser le président à solliciter le financement de l'État (fonds Barnier),
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 juillet 2026 à Mont-de-Marsan,

Le Président,
Paul CARRÈRE

FICHE DE PROPOSITION N°45

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences obligatoires	Comité syndical

1. Type d'opération :

Risque fluviaux

2. Intitulé de l'opération

Animation auprès du public scolaire

Action 1.3 du programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations gave d'Oloron

3. Zone d'influence

Bassin versant du gave d'Oloron

4. Description de l'opération

4.1. Origine

Le territoire du PAPI gave d'Oloron est couvert par 11 collèges gérés par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour un total de 27 classes de 5ème. L'ensemble de ces collèges est situé en zone de montagne couverte par des PPRN ou en zone de plaine couverte par des PPRI ou en zone inondable ou à proximité immédiate.

4.2. Buts

Il apparaît essentiel de pouvoir sensibiliser les plus jeunes aux risques d'inondations et plus largement à la dynamique et au fonctionnement des cours d'eau.

4.3. Contenu

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 du PAPI, relatif à l'amélioration de la connaissance des crues et au développement de la conscience du risque inondation. Des animations sont prévues pour le public scolaire et visent à renforcer la culture du risque des élèves et à encourager l'adoption de comportements adaptés face aux situations d'inondation.

Les animations porteront principalement sur le risque inondation et le grand cycle de l'eau à l'échelle locale, en lien avec les spécificités du bassin versant du gave d'Oloron.

Les animations se dérouleront sur une durée de 1h45 uniquement à destination des collégiens et principalement à destination des classes de 5ème. Les interventions auront lieu uniquement au sein des établissements scolaires du territoire du PAPI gave d'Oloron.



5. Interventions antérieures

Aucune sur le territoire en matière de sensibilisation du public scolaire aux inondations.

6. Échéance – Délais

Durée prévisionnelle de l'opération : 3 ans (2026–2028)

7. Coût de l'opération

21 000 € TTC

8. Plan de financement prévisionnel

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
Etats (fonds Barnier)	21 000,00 € TTC	80%	16 800,00 €
Autofinancement *			4 200,00 €
<i>GEMAPIENS du bassin versant du gave d'Oloron 100% du résiduel</i>			4 200,00 €
MONTANT TOTAL			21 000,00 €

* La répartition entre les gemapiens concernés est établie selon l'estimation du nombre d'animations qui seront réalisées à partir du nombre de collèges et de classes sur les territoires.

Détail de la répartition entre les trois partenaires de l'opération :

	Taux	Montant total
Communauté de communes de la vallée d'Ossau	20%	840,00 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents	50%	2 100,00 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents	30%	1 260,00 €
TOTAL	100%	4 200,00 €

● Collèges des Pyrénées Atlantiques
 PAPI gavage d'Oloron
 OSM Standard